



LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Coudere, au deuxième étage; à Paris, chez M. SAUTEL, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 2 août 1827.

La *Gazette de Lyon*, en rendant un compte fort embarrassé de la réception que les Lyonnais ont faite à M. de Chauvelin, dit à propos du toast qui a été porté au *Roi constitutionnel*: « L'épithète de *constitutionnel* donnée au Roi, serait bonne si le monarque tenait ses droits de la constitution; mais comme il est Roi en vertu de sa naissance, et par conséquent Roi avant la constitution, l'épithète ne veut rien dire ou dit trop. »

Sans doute le Roi était roi avant la charte; nous n'avons jamais prétendu contester cette proposition, et l'auteur du toast ne la nie certainement pas non plus. Mais la charte, en circonscrivant, en limitant l'exercice des droits de la royauté, n'a-t-elle pas donné au Roi une qualité de plus,

, le Roi a donc le caractère constitutionnel; il est donc juste de dire qu'il est Roi constitutionnel. Le dépouiller de ce caractère, c'est le supposer absolu,

Voilà où les principes de la *Gazette* la conduisent;

Voici un fait dont nous garantissons la certitude et auquel, dans l'intérêt de l'autorité supérieure qui ignore l'abus que ses délégués subalternes font de leur pouvoir, aussi bien que dans l'intérêt de nos concitoyens, pour qui la justice est un besoin, nous croyons devoir donner de la publicité; c'est le meilleur moyen de prévenir le retour de semblables abus.

Jean-Marie Berthelier, voiturier de la commune de Glandris, canton de St-Nizier-d'Azergue, arrondissement de Villefranche, fut, au commencement de l'hiver, traduit devant le tribunal de Villefranche, et condamné pour délit de chasse à vingt-quatre heures de prison. Il ne se présenta point pour subir sa peine: peut-être se flattait-il que sa condamnation serait oubliée. Quoi qu'il en soit, dans les premiers jours de juillet il fut arrêté par

les gendarmes de Thizy qui, malgré ses instances pour être conduit à Villefranche, le ramenèrent à leur résidence où ils le tinrent enfermé pendant trois jours; au bout de ce tems, Jean-Marie Berthelier fut remis aux gendarmes de Tarare, qui à leur tour le gardèrent dans cette ville deux jours sous les verroux, et le conduisirent à Villefranche où il a enfin subi sa peine de vingt-quatre heures de prison. Ainsi, sous le bon plaisir des gendarmes, un citoyen a été promené dans une partie de l'arrondissement, et a subi cinq fois la peine que les tribunaux lui avaient infligée.

— Lundi dernier, M. le vicaire de Milleri, commune près de Lyon, présidant au service funèbre d'un jeune maçon qui s'était noyé en se baignant dans le Rhône, a adressé l'apostrophe la plus vive à une jeune personne qui avait sans doute été attirée à cette triste solennité par un sentiment pieux. Les assistans ont été affligés de cette scène où le prêtre de Jésus-Christ a oublié les paroles du maître, *venite ad me*.

Saisissons cette occasion de rendre un hommage aux vertus du vénérable curé de Milleri qui, en 1817, fut amené, par des circonstances dont le souvenir est affligeant, à montrer un caractère vraiment apostolique, et faisons des vœux pour que le jeune vicaire imite un si parfait modèle.

— La diligence du midi a versé lundi dernier en rentrant à Lyon par la plaine de St-Fonds; un nuage épais de poussière qui enveloppait tellement la voiture que les chevaux en étaient aveuglés, a été la cause de cet accident. Parmi les blessés on cite M. Chabaud-Latour, député du Gard. Personne n'a péri. Une autre diligence venant de Tarare, a versé mercredi matin à la descente de Bully, près l'Arbresle, et a roulé jusqu'au fond du précipice qui borde cette route: sur seize personnes placées tant dans l'intérieur que sur l'impériale, deux ont été tuées, et de ce nombre est M. Forest, négociant à Tarare.

— Samedi soir, plusieurs personnes faisant partie de la même société, se baignaient dans la Saône, en face de Colonges: l'une d'elles était avec un enfant qu'elle soutenait sur l'eau; tout à coup le pied vient à lui manquer, l'enfant et son conducteur sont séparés, et tous deux sont emportés par les flots. La mère de l'enfant était sur le rivage et poussait des cris déplorables. M. Mandy, propriétaire dans les environs, accourt, se jette à la nage, sauve d'abord le jeune homme, se précipite ensuite au secours de l'enfant, parvient à le saisir et à le rendre à sa mère: nous tenons ce fait de l'un des des témoins de cette scène vraiment attendrissante.

— Parmi les affaires qui doivent se juger aux assises de Grenoble, ouvertes le 30 juillet, il en est une qui attire vivement l'attention publique: il s'agit d'un vol sacrilège qui a été commis

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DE M. ET M^{ME} BARQUI.

Il y a long-tems que nous n'avons parlé de théâtre, et le motif qui nous a fait interrompre nos feuilletons, aura été facilement compris de ceux de nos lecteurs qui suivent les représentations dramatiques. En effet, qu'aurions-nous pu dire de l'un ou l'autre de nos théâtres? Aux Célestins, le succès du *Joueur* continue, et pendant près de deux semaines a paralysé toute l'activité dont les acteurs avaient précédemment donné tant de preuves dans la mise en scène des nouveautés de la capitale. On nous avait bien promis la reprise du *Bombardement d'Alger*; mais la diplomatie française a mis son veto sur ce mélodrame à grand spectacle, dont la représentation eût pu mettre de mauvaise humeur le gracieux souverain des forçats d'Afrique. Il a été remplacé par le *Monstre*; et sans doute on a cru, comme nous, qu'il n'y avait d'allusion ni dans le titre, ni dans la pièce; mais le *Monstre* est si connu, et d'ailleurs nous craignons tellement les interprétations, que nous n'avons pas cru devoir nous permettre d'en parler.

Au Grand-Théâtre, depuis *Louis XI*, nous n'avons vu vraiment que des vieilleries.

Enfin, se présente aux Célestins une moisson de pièces nouvelles; voici venir en un seul jour le *Mari de toutes les femmes*, l'*Arbitre ou les séductions*, le *Mariage à la hussarde ou l'Arbre à sonnettes*, et pardessus ces trois vaudevilles la reprise de *Thérèse ou l'Orpheline de Genève*. Il y a de quoi trembler devant une pareille nomenclature; essayons cependant de nous mettre au courant de ce volumineux répertoire.

LE MARI DE TOUTES LES FEMMES.

Gustave de Rival est arrivé depuis deux jours à Bagnères, dans une voiture publique où se trouvaient avec lui Mesdames *Derville* et *Dercourt*. Depuis deux jours aussi, ces dames sont importunées par les assiduités d'un fat de 60 ans qui se fait appeler *Lerond*, et qui fait une cour également active aux truffes et à la beauté. Pour se débarrasser du galant suranné, Mesdames *Derville* et *Dercourt* prient *Gustave de Rival* de se déclarer l'époux de l'une d'elles, et de les prendre sous sa protection. Le voilà donc qui passe aux yeux de M. *Lerond* pour l'époux de Madame *Dercourt*; mais, comme il est peu familier avec le nom de ces dames, il se donne à Mad. *Robin*, maîtresse de l'hôtel, comme le mari de Mad. *Derville*. Pauvre jeune homme qui s'est, sans le savoir, entaché de bigamie! Mad. *Robin* qui joue la comédie sur un théâtre d'amateurs, prend la liberté de demander à ce malheureux *Gustave* la permission de lui réciter une scène de la *Mère coupable*; et soudain, entrant dans son rôle, elle plaide la cause d'un fils adoré, déclame contre la cruauté d'un père, etc., etc. Un quidam les écoute, et ce quidam c'est Jean, neveu de Mad. *Robin*, cuisinier très-habile, mais un peu neuf sur l'art dramatique. Il est sur le point d'épouser *Lucette* sa cousine; mais il ignorait qu'elle eût un frère, que Mad. *Robin* fut mariée en secondes nocces et secrètement. Eclairé par ce trait de lumière, il refuse de marcher à l'autel, si *Gustave* ne donne son consentement à la donation stipulée dans le contrat; et pour marque de ce consentement il exige que *Gustave* donne la main à sa future. Pendant qu'on prépare la cérémonie, il espère avoir le tems de consulter un homme de loi. Cependant Mad. de *Rival* elle-même arrive à Bagnères; elle apprend de la bouche de Jean que M. de *Rival* est marié depuis long-tems à Mad. *Robin*; *Lerond* ne tarde pas à l'instruire que ce même de *Rival* est l'époux de Mad. *Dercourt*; enfin, Mad. *Robin* affirme qu'elle tient de la

Le mois d'avril dernier, dans l'église de Charnule, arrondissement de St-Marcelin. Deux des accusés qui sont au nombre de quatre, seront défendus par M^e Franque jeune, avocat à Grenoble.

— On lit dans *L'ami de la Charte* de Clermont :

M. Georges Lafayette est arrivé à sa terre de Chavagniac, arrondissement de Brioude, dimanche 22 juillet, vers les cinq heures du soir, accompagné d'une de ces demoiselles. Les habitants, tous les habitants de Chavagniac et des lieux les plus voisins sont allés attendre leur bienfaiteur, leur père : c'est ainsi qu'ils le nomment tous. Les hommes rangés sur deux rangs, un fusil au bras, marchaient à la tête d'un grand nombre de femmes, d'enfants et de vieillards. Ce jour est pour eux un grand jour, et il retrace à tous quelque souvenir attendrissant ; il n'en est pas un seul qui n'ait reçu quelque bienfait de cet homme généreux, dont le cœur est continuellement pressé d'un besoin impérieux, celui d'être utile à ses semblables.

Arrivé auprès de cette population reconnaissante, M. Georges descend de sa voiture ; alors tous sans distinction se pressent autour de lui et de son aimable fille ; chacun lui exprime dans son langage naïf le plaisir qu'il a de le voir ; des larmes de joie et d'attendrissement coulent de tous les yeux. M. Lafayette les embrasse tous tour-à-tour, leur fait à tous des questions pleines de bonté et de sollicitude, et arrive ainsi accompagné jusque chez lui.

Quand on considère les motifs qui ont mérité cet accueil à M. Georges, on en est attendri : tout ici porte la marque de ses bienfaits ; partout on trouve des traces de sa philanthropie et de sa généreuse prévoyance. Ici, c'est une école d'enseignement mutuel, fondée gratuitement pour les jeunes gens ; là, c'en est une autre où l'on fait élever aussi gratis les jeunes filles ; ailleurs, ce sont des vieillards et des veuves pensionnés, des malades soulagés et alimentés ; enfin on n'en finirait pas si l'on voulait tracer le tableau touchant de toute la vie privée de l'homme vertueux qui mérite nos respects et nos hommages.

BULLETIN COMMERCIAL DE LYON.

Du 2 août.

La foire de Beaucaire est terminée ; nous ne parlerons pas du peu de rapport que de pareils marchés ont avec le commerce actuel. Ce serait le sujet d'une plus longue discussion que ne le permet notre bulletin. Nous nous bornerons à dire, que n'étant plus l'expression des besoins, on ne peut juger de l'état du commerce par leur résultat, et glissant sur les articles qui n'intéressent pas spécialement notre place, nous nous arrêterons aux soies.

Tout ce qui se trouvait dans cette matière a été vendu avec beaucoup de facilité, et avec une hausse progressive. Voici les prix qui se sont payés ; rapportés pour l'intelligence générale, aux poids et aux conditions de notre place.

Grges de Provence, 1 ^{re} qualité, le kilogramme		fr. 55 à 55.	
Id.	2 ^e	Id.	50 52.
Id.	3 ^e	Id.	47 48 50.
Blancs	5/6	Id.	62 64.
	6/8	Id.	54 55.
St-Jean	4/5 jaune	Id.	65 66.
	5/6	Id.	61 63.
	6/8	Id.	57 60.
Blancs	4/5	Id.	63 72.
	5/6	Id.	65 67.
Alais	1 ^{re} jaune	Id.	48 49.
	2 ^e	Id.	45 46.
Roquemaure blanc 1 ^{re}		Id.	58 65.

Ces prix sont de beaucoup supérieurs aux nôtres ; et il n'est pas probable que nous les atteignons ; puisque nos manufactures, en pleine activité, et ayant consommé au moins 2,000 balles dans les deux mois qui viennent de s'écouler, nous avons vu les prix constamment fléchir, et que sous un mois une grande partie des commissions seront terminées, et que la nouvelle marchandise abondera. Sous 8 ou 10 jours on pourra au reste juger positivement l'effet que cette hausse inattendue aura produit. Jusqu'à présent nos cours sont stationnaires, et la demande continue sur le même pied ; peut-être avec un peu plus de réserve.

En marchandises, il y a toujours peu de mouvement. La hausse des sucres, dans les ports, n'a encore agi que faiblement chez nous ; les denrées coloniales

bouche de *Rival* lui-même qu'il est le mari de Mad. *Derville*. Grande confusion, grande jalousie, grand désespoir ; mais tous les personnages arrivent successivement. Le *quiproquo* ne peut durer en présence de tous les acteurs ; et *Gustave* est lavé de sa prétendue polygamie.

C'est sur ce fonds léger que les auteurs ont bâti une pièce qui n'a rien de fort remarquable ni en bien ni en mal.

Mais le héros de la pièce leur a joué un mauvais tour. Victor Moutin, qui remplissait le rôle de *Gustave Rival*, devrait comprendre enfin qu'il n'est pas fait pour les rôles où l'acteur doit déployer de la grâce et de l'amabilité. Un rire général, qui ressemblait à une huée, s'est élevé du parterre lorsqu'il a parlé en petit-maitre de sa réputation d'homme aimable (nous voulons dire de celle de *Rival*.) Et si Victor Moutin, fermant l'oreille aux avis d'une critique qui n'est que l'expression de l'opinion générale, persiste à jouer les rôles sémillans, au moins doit-il s'appliquer à ne donner au public aucun autre sujet de mécontentement que celui de son jeu pitoyable. Cependant, dans la pièce dont nous rendons compte, il a manqué sa première entrée, de sorte que, pour excuser son absence, Herguez s'est vu obligé de recourir à un subterfuge d'écolier, et d'annoncer au parterre qu'une indisposition subite l'avait surpris au moment d'entrer en scène. Les sifflets qui l'ont accueilli lorsque le rideau s'est levé pour la seconde fois, ont dû lui prouver que si l'exac-titude est la politesse des rois, comme l'a dit un haut personnage, elle est aussi le premier devoir d'un acteur.

L'ARBITRE OU LES SÉDUCTIONS.

C'est là un de ces vaudevilles de bonne compagnie, comme ceux que nous aimons à applaudir dans le nombreux répertoire de M. Scribe. Le succès gélant qu'il vient d'obtenir aux Célestins, y conduira la foule des personnes

et les cotons paraissent se raffermir, mais il n'y a pas de provisions. Les tentures et les articles de chapellerie sont sans affaires.

Paris, 31 juillet 1827.

Le projet de *Code de la pêche fluviale*, dont nous avons annoncé hier la communication à tous les préfets et aux conseils généraux, va être également communiqué à toutes les cours royales, et aux membres des deux chambres.

— Une décision de M. le ministre des finances, en date du 28 juin dernier, étend aux vêtements et au linge confectionnés en tissus de pur coton la disposition de la loi du 28 avril 1816 qui accorde une prime de 65 fr. par quintal métrique de tissus de pur coton exportés à l'étranger.

— MM. les avocats et avoués du barreau de Bourges ont offert le 26 de ce mois un dîner à M. Devaux, député, et bâtonnier de l'ordre des avocats ; en témoignage d'estime et de reconnaissance pour ses travaux législatifs. Des couplets, adressés à l'honorable député, ont été chantés à la fin du repas, et lui-même a proposé une quête en faveur des Grecs infortunés. Cette proposition a été aussitôt accueillie, et la quête a produit 160 fr., que M. Devaux se propose de faire passer au comité grec, à Paris.

— M. Bolle, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et M. Maillet, notaire royal à Blet (Cher), viennent de donner leur démission des fonctions de maire et adjoint de cette commune.

— On lit aujourd'hui dans un journal l'article suivant :

« On nous mande de Vittoria que le R. P. Cyrille réunit, dans la province, un chapitre de moines de son ordre. Parmi les assistants, on remarque un cordelier qui pèse treize arobes d'Espagne (environ six quintaux). Il fait l'admiration des personnes de la ville, qui s'empressent d'aller le voir par curiosité. »

— Une nouvelle ordonnance de l'empereur d'Autriche porte que, pour mettre des bornes à l'augmentation considérable du nombre des étudiants, personne ne pourra plus être admis aux études qu'après un examen préalable. Dans aucune classe il ne sera reçu plus de 30 écoliers.

— On nous écrit de Vérone, que le 28 juin dernier, une dame, nommée Deserini, accoucha de deux jumeaux, et que les douleurs continuant, elle donna le jour le lendemain à une troisième fille. Les trois enfans ont été portés à l'église et baptisés ensemble : ils jouissent d'une bonne santé.

— Dans le lac de Nemi, situé à cinq lieues de Rome, a été submergé un très-beau bâtiment que l'on croit avoir été construit par Tibère, et qui, d'après les traditions du pays, renferme, avec des objets précieux par leur richesse, un grand nombre d'antiquités curieuses. Déjà deux tentatives ont été faites pour retirer du fonds de l'eau le bâtiment ou du moins les choses rares qu'il contenait. Le premier essai eut lieu dans le quinzième siècle par le cardinal Prosper Colonne, et le résultat fut l'extraction de plusieurs morceaux de plomb ou de bronze, sur l'un desquels on lisait, très-bien gravé, le nom de *Tiberius Casar*. En 1555, le célèbre architecte de Marchi fit une seconde tentative qui, sans être entièrement inutile, ne fut pas néanmoins plus décisive que la précédente. Ce travail vient d'être repris par M. Annesio Tusconi, romain, qui a perfectionné la machine propre à manœuvrer sous l'eau ; cette machine est en état d'agir ; elle est partie de Rome, et arrivée à Nemi. Les expériences ne tarderont pas à commencer. (Notizie del Giorno.)

— La *Quotidienne* annonce que plusieurs maisons de Bordeaux ont envoyé en Portugal de agents pour acheter des vins, et que des agents français ont obtenu la préférence sur les Anglais, même à des prix inférieurs. Que veut-elle en conclure ? Cherchons. Les Bordelais vont acheter les vins de Portugal : est-ce pour les boire ? est-ce pour les revendre ? Mais à qui les revendre ?

qui cherchent encore au théâtre l'esprit uni à la décence, la gaieté de bon ton, l'épigramme sans grossièreté ; et l'assentiment bien marqué que le parterre lui-même a donné à la pièce, démontrera peut-être à la direction qu'il n'a pas besoin, pour amuser le peuple, de recourir au langage des halles, des corps-de-garde ou des bivouacs.

Le colonel *St-Alve* vient d'être chargé d'un arbitrage en dernier ressort. Il s'agit de décider sur la validité d'une contre-lettre qui ferait passer entre les mains du baron des Ormes une propriété de 600,000 francs, à peu près toute la fortune de la comtesse d'Erly. Alfred d'Hérigny, neveu de la comtesse, est amoureux de *Caroline*, sœur de *St-Alve* ; mais, en homme d'honneur, il a caché soigneusement sa parenté, et n'a jamais essayé d'user de son influence sur *St-Alve* pour faire pencher la balance en faveur de M^{me} d'Erly. Cependant il est surpris dans la maison de *St-Alve* par le baron des Ormes, qui crie tout de suite à la tentative de corruption. Des Ormes n'y vient lui-même que pour remettre à son juge une pièce importante au procès ; mais *St-Alve* inflexible sur une question de probité, refuse même de l'entendre. Des Ormes la parole à chaque instant, pour lui parler de chasse et de chevaux. Des Ormes, quoiqu'il ne fut point venu pour solliciter, s'étonne de la dissipation de *St-Alve*, et ne peut s'empêcher de déléter la confiance qui l'a portée à se soumettre à la décision d'un juge aussi frivole. Sur ces entrefaites, arrive le sœur de la comtesse d'Erly, véritable solliciteuse, et par conséquent très-adroite pour venir parler du procès de sa sœur. Mais elle invite *St-Alve* et *Caroline* à une fête patriarcale. Il y aura bal, proverbes, petit souper de campagne. *St-Alve* ne veut point accepter ; il refuse même obstinément. Cependant les instances de *Caroline*, et l'obstination plus grande que la sienne de la baronne de Wolf ne lui permettent plus de résister ; alors, prenant un pré-

draient-ils, s'ils les avaient achetés plus cher que d'autres concurrents n'auraient voulu en offrir? Aussi, nous dit-on que les Portugais ont préféré les donner à bas prix aux Français, plutôt que de les vendre aux Anglais à un prix élevé. Une telle préférence ne peut avoir qu'une explication sans doute; c'est que les acheteurs français étaient de l'avis de la *Quotidienne*. Heureuse sympathie des opinions qui élève ou rabaisse les tarifs et les mercuriales! D'autres comprendraient tout uniment que les négociants français sont arrivés les premiers, et ne verraient que l'habileté du commerce de Bordeaux dans les prétendues préférences du Portugal. Mais il faudrait, avant tout, vérifier si le fait est vrai; nous pouvons assurer qu'il est ou controuvé ou inexactement présenté. (*Gazette de France*.)

— On nous écrit du Havre, 30 juillet :

« Les Indiens sont le sujet de tous les entretiens, et leur présence au milieu de nous est vraiment un spectacle extraordinaire et bien curieux. Ils sont très-affables, et ils reçoivent sans marquer aucune impatience les nombreux visiteurs qui se succèdent pour les voir. Ils ont été au théâtre, mais ils ne purent y rester long-temps. Ils y trouveraient d'ailleurs peu de plaisir. Au lieu de donner une pièce à grand spectacle et à effet, on donnait *Blaise et Babet*; il leur faut des ballets, de la musique. Hier, ils ont été voir manœuvrer le 4^{me} régiment de ligne; ce spectacle a paru leur plaire beaucoup. Ils doivent partir pour Paris par le bateau à vapeur. »

Le *Colossus* et l'*Olive-Branc*, arrivés sur rade avec 2,400 balles coton, viennent de recevoir l'ordre de relever pour Liverpool.

— Les nouvelles de Lisbonne, du 14 de ce mois, sont satisfaisantes. Le gouvernement vient de donner un nouveau gage de son attachement au système constitutionnel par le renvoi du chef de la police qu'on savait y être tout-à-fait opposé.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 28 juillet.

Il y a eu dans la Cité neuf faillites déclarées aujourd'hui; la plupart sont de peu d'importance.

— Les nouvelles de l'Amérique du Sud reçues par la voie de la Jamaïque, offrent peu d'intérêt; on en a de Bogota jusqu'au 17 mai, le congrès s'était réuni le 1^{er}, et délibérait encore sur la démission de Bolivar.

— On s'occupe de la réduction de l'armée, sir Robert Taylor est allé à Windsor en soumettre le plan à S. M.

— Les travaux du tunnel seront repris cette semaine; l'ouverture paraît être complètement bouchée. On a presque achevé d'enlever le vase et de nettoyer le bouchier.

ALLEMAGNE.

Vienne (Autriche), 20 juillet.

Une lettre de Schyand, en Styrie, datée du 25 juin, fait le tableau le plus affligeant des inondations causées dans ces contrées par le Danube, la Drave et la Save. Ces rivières croissent presque sans interruption depuis le mois de mai, et d'une manière si effrayante que les habitants de plusieurs endroits ont été obligés de s'enfuir. L'eau couvre plusieurs milliers d'arpens de terre cultivée; elle a entraîné presque tous les ponts, entr'autres le beau pont d'Essegg, qui a été construit l'année dernière. Des quartiers des villes d'Essegg, Vauvar et Neusatz sont entièrement inondés, malgré le temps serein et chaud qui règne maintenant, l'eau ne cesse pas de croître. Le Danube a déjà atteint une hauteur telle que les habitants les plus âgés ne se souviennent pas de l'avoir vu jamais s'élever à ce point. On estime à plusieurs millions le dommage résultant de ces inondations.

presque désespéré, il promet de se rendre à la fête le lendemain, renonce à une partie de chasse, qui devait commencer la nuit même, et passe la nuit tout entière à compulser le dossier du procès, pour que sa décision, étant bien et irrévocablement prise, signée de lui, et expédiée au tribunal le matin du jour suivant, il puisse braver à son aise les séductions des deux sœurs. On le voit à la fin du premier acte, enfoncé dans la lecture des papiers relatifs à cette affaire, et tout-à-coup arraché à cette occupation par le son du cor qui se fait entendre dans la forêt, et qui annonce le départ des chasseurs. Un combat long-temps incertain se livre entre son devoir et sa passion favorite: il s'avance près de la croisée, revient près de son secrétaire, retourne encore du côté où le plaisir l'appelle, et finit par vaincre son penchant, pour se donner tout entier à la solution du procès des *Ormes*. C'est une idée heureuse des auteurs qui ont ainsi terminé leur premier acte d'une manière tout-à-fait piquante. Prudent a bien rendu l'hésitation, l'incertitude de *St-Albe*. Nous l'engageons cependant à chercher à y mettre plus de naturel. L'effet n'en sera point amoindri.

Au second acte, la décision de *St-Albe* est rendue. *Caroline* elle-même ne la connaît point encore. Tous deux arrivent chez M^{me} de Wolf; et le colonel, maintenant sûr de lui-même, s'amuse de l'adresse avec laquelle l'habile solliciteuse cherche à le circonvenir. Mais on lui présente la comtesse d'Erly. Quelle est sa surprise lorsqu'il reconnaît en elle l'objet d'une passion malheureuse, dont le souvenir agite encore son cœur, depuis six ans qu'il ne la vit. M^{me} d'Erly, maintenant veuve et libre de disposer d'elle-même, peut laisser voir à *St-Albe* qu'elle partage ses sentiments; mais elle a trop de délicatesse pour profiter de l'amour de *St-Albe*; elle est la première à le mettre en garde contre les sollicitations de la baronne de Wolf sa sœur. Cependant, le baron des *Ormes* qui les observe, sans entendre leur conversation, juge aux transports de *St-Albe* que son

Munich (Bavière), 15 juillet.

S. M., dans une audience qu'elle a donnée le 2 de ce mois à une députation du comité général de la société d'agriculture, a dit qu'elle se ferait cette année, comme toujours, un vrai plaisir d'assister à la fête d'économie rurale qui sera célébrée, suivant l'usage, au mois d'octobre prochain. S. M. a ajouté que tout ce qui a rapport à l'agriculture était de la plus grande importance pour l'état, et que la société d'économie rurale était un établissement de la plus grande utilité. Enfin le Roi a témoigné à ses députés toute sa satisfaction sur le bien qu'elle avait déjà fait dans cette partie, où il en reste encore beaucoup à faire.

Francfort, 26 juillet.

Des officiers d'état-major, expédiés de Pétersbourg, sont successivement arrivés dans les cantonnements de la deuxième armée à Choezym sur le Pruth, Simphéropol, capitale de la Crimée, et Czerkazi sur le Dnieper. Cette armée offre une masse de près de 90,000 hommes de toutes armes, auxquels, vu l'étendue du cantonnement, il faut au moins quinze jours pour se réunir sur le point qui sera désigné. En cas de guerre avec la Turquie, elle opposera non-seulement les opérations du corps d'armée de Bessarabie, mais elle agira offensivement sur le Danube. Toutes ces troupes sont parfaitement armées et équipées, et ont à leur suite une nombreuse artillerie. On dit que deux fortes divisions de l'armée polonaise formeront un corps d'observation ou de réserve sur la rive gauche du Danube.

HANOVRE, 22 juillet.

Le moulin à poudre situé dans le baillage de Fallingsbostel a sauté le 3 de ce mois avec une quantité considérable de poudre. Les ouvriers étaient heureusement absents et personne n'a été blessé.

Dans un incendie qui a eu lieu dernièrement à Munden, on a reconnu l'efficacité de l'eau dans laquelle on avait fait dissoudre de l'alun comme moyen d'extinction. On a résolu à cette occasion de tenir toujours en réserve une grande quantité de cette préparation.

VARIÉTÉ.

HISTOIRE

DE LA PÉPINIÈRE DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

L'histoire des pépinières ne date que de la fin du 16^e siècle. Nos pères, selon le savant *Bose*, n'avaient aucune idée des avantages de ces établissements agricoles. Leurs vergers s'entretenaient ou par le moyen de sauvages qu'ils allaient chercher dans les forêts, qu'ils mettaient d'abord en place, et qu'ils greffaient quelques années après, ou par les rejetons qui sortaient naturellement de leurs arbres fruitiers, et qu'ils traitaient de même.

Aussi était-il très-difficile de se procurer les meilleures variétés d'arbres à fruits; les arbres et arbustes étrangers étaient fort rares, tandis que les nombreuses pépinières qui existent de nos jours, ont tellement répandu les arbres, qu'ils peuvent en partie suppléer au déboisement de nos forêts, et qu'ils sont devenus une branche importante de commerce.

La plus ancienne pépinière dont l'histoire fasse mention, n'a pas été étrangère à la prospérité des manufactures de notre ville. C'était une pépinière de mûriers établie en 1564, par *François Traucat*, simple jardinier de Nîmes. Avant cette époque, la culture du mûrier était bornée à quelques essais; les manufactures françaises n'employaient encore que les soies d'Italie et d'Espagne. *Traucat* avait déjà enrichi de quatre millions de pieds de mûriers le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, lorsque *Olivier de Serres*, également encouragé par Henri IV, entreprit

procès est perdu. Il offre de perdre un tiers pour obtenir un accommodement par l'entremise de la baronne de Wolf. Refus de la part de cette dernière, qui se croit sûre d'avoir enveloppé *St-Albe* dans ses filets. On annonce le mariage d'*Alfred* et de *Caroline*; des *Ormes* offre moitié de la propriété en litige: nouveau refus; puis le mariage de *St-Albe* et de la comtesse; cette fois-ci le baron consent à perdre deux tiers, mais il ne peut rien obtenir. Dans sa fureur, il va crier, comme il dit, pour six cent mille francs; il s'empare, et va presque jusqu'à flétrir *St-Albe* d'un nom deshonorant; mais l'imposante gravité de celui-ci l'arrête: le président *Montglave*, qui a reçu la décision du colonel, rompt le cachet. Des *Ormes* a gagné sa cause; les six cent mille francs sont à lui, la propriété de *St-Albe* ne peut être l'objet d'un doute, et c'est en promettant son héritage aux nouveaux époux que le baron termine la pièce.

Prudent, Hippolyte et M^{lle} Florival ont mérité plus d'une fois des applaudissements. Hippolyte Roland, surtout, s'est acquitté à merveille du rôle ridicule du vieux baron Barqui, particulièrement au milieu de la pièce, à fortement bégayé, et même de manière à indisposer le parterre. Si M^{me} de Genlis eût assisté à cette représentation, la noble comtesse n'aurait pas manqué de dire qu'il avait pris une goutte de sacré-chien.

L'espace nous manque pour continuer l'examen de cette soirée. Nous remettons à demain *Thérèse* et l'*Arbre à sonnettes*, et *Stoklet* qui n'a pas eu déroger en descendant du Grand-Théâtre sur celui des Celestins.

Mais nous ne pouvons finir ce feuilleton sans faire remarquer à M. Singier qu'il se trompe peut-être, s'il croit faire plaisir au public en lui donnant un spectacle de six heures et demie, par une chaleur de 28 degrés. Une pièce de moins n'eût rien gâté au bénéfice de M. et M^{me} Barqui; car, en un demi-siècle, de rien, pas même de pates d'anguilles.

ses premières plantations de cette espèce d'arbres au Pradel, et propagea sa culture dans les provinces au-delà de la Loire.

Vers la fin du 17^e siècle seulement l'on a commencé, à l'exemple des chartreux de Paris, à établir des pépinières marchandes autour des grandes villes. Plus tard, Louis XV en fit créer dans toutes les généralités de son royaume.

Celle de Lyon existait déjà en 1645 ; avant nos orages politiques, elle était située au bas du coteau de Champ-Vert, dans un terrain qui vient d'être acheté par l'archevêque administrateur du diocèse ; elle était dirigée par l'abbé Rozier : là, cet illustre maître enseignait la théorie qu'il a développée dans son ouvrage, et donnait des leçons sur la culture des arbres fruitiers, sur leur taille et sur les diverses manières de les greffer. C'était une bonne recommandation pour les jardiniers que d'avoir étudié à une semblable école.

Il est à regretter qu'un enseignement aussi utile soit perdu, aujourd'hui que les jardins sont nombreux autour de notre ville, et les bons jardiniers très-rares. Rien ne serait plus facile que de le rétablir ; tous les éléments existent, le traitement que l'on accorderait pour cela au jardinier en chef ne serait pas même une dépense, parce que de nouveaux rapports ainsi établis, une confiance plus entière, et les plantations multipliées rendraient plus nombreuses les ventes d'arbres de toute espèce ; les frais d'enseignements seraient bientôt couverts. Quelques leçons pour les plantations, quelques leçons pour la taille, quelques-unes pour la greffe suffiraient, et de nombreux propriétaires s'empresseraient de les écouter.

La pépinière de Lyon, détruite dans le cours de la révolution, ne fut rétablie qu'en 1804, dans une partie du clos de la Déserte. Trop resserrée dans ce local, on sentit la nécessité de l'étendre, et on y joignit un terrain spacieux situé dans la commune de Villeurbanne ; mais il était sujet aux inondations, et affermé seulement pour un laps de temps limité. Ces graves inconvénients nécessitèrent la translation de la pépinière dans un lieu plus convenable.

Par un échange opéré en 1818, le clos de l'Observance, appartenant à la ville, fut acquis par le gouvernement et consacré à l'établissement de la pépinière départementale qui y fut transférée aussitôt. On y ajouta une portion de terrain située dans la presqu'île Perrache.

Il n'est pas aussi facile de transporter une multitude d'arbres fixés au sol qu'une ménagerie ; néanmoins l'administration départementale ordonna que ce changement eût lieu sans délai. Le déménagement opéré à la hâte, aidé de la hache du bûcheron, fit éprouver une perte considérable ; trente mille pieds d'arbres et trois cent mille pourrettes furent détruits dans les deux établissements de Villeurbanne et de la Déserte. Une faute aussi grave est douloureuse à rappeler ; mais elle appartient à l'histoire de notre pépinière, et doit être conservée comme une leçon utile. Elle est d'ailleurs étrangère à l'administration actuelle.

Dans les emplacements que l'on venait d'acquérir, il fallut créer une nouvelle pépinière ; il fallut miner le sol, faire des semis, transplanter, greffer et attendre plusieurs années avant d'avoir des arbres propres à être livrés. Les frais de première création, la perte de plusieurs années d'attente, furent un nouveau sacrifice pour l'établissement.

Le clos de l'Observance offrait néanmoins des conditions favorables : la partie basse est de bonne nature et peut aisément être arrosée ; elle a été consacrée aux semis. La partie élevée sur un sol granitique couvert d'une légère couche de terre végétale, présente des aspects variés, et convient à des arbres de différents genres. La portion de terre située dans la presqu'île Perrache, composée de sable et de gravier, fut destinée à recevoir les arbres auxquels ne pouvait convenir le sol élevé et granitique de l'Observance.

Les travaux entrepris pour livrer à l'industrie la presqu'île Perrache viennent d'opérer un nouveau changement.

La partie de la pépinière départementale qui y était située, vient d'être transférée au-delà de la Guillotière, dans la plaine des Sablons. Le terrain acquis, il y a 18 ans, par M. Fay-de-Sathonay, pour y établir le cimetière de la ville, a été cédé à cet établissement, qui a donné en échange : 1^o Une partie des bâtiments des Cordeliers de l'Observance, destinée à une maison de correction ; 2^o l'emplacement que la pépinière occupait dans la presqu'île Perrache.

Le sol du nouveau terrain cédé au-delà de la Guillotière est sablonneux et stérile ; il ne saurait convenir ni aux semis, ni à toute espèce d'arbres. Il aurait besoin d'être amendé par l'addition d'une terre argileuse, d'être fertilisé par des engrais, et de pouvoir être aisément arrosé. Mais s'il ne peut suffire seul, aux besoins d'une pépinière, il présente cet avantage que les arbres qui en sortiront prospéreront mieux partout où ils seront replantés. On sait qu'il n'en est pas de même des jeunes plantes que l'on tire des pépinières dont la terre est de bonne nature et bien fumée ; elles séduisent à la première vue par la belle apparence de leurs tiges et de leurs larges feuilles ; mais placées dans une terre moins bonne, elles ne tardent pas à languir et à tromper les espérances qu'elles avaient fait naître.

Cet emplacement, dont l'étendue est d'environ sept hectares, est divisé par huit belles allées disposées en étoile et aboutissant à un centre, dans lequel sera construite la maison du jardinier.

Un quart a été miné depuis le commencement du mois de mars dernier, et déjà il a reçu plus de cent mille pieds de jeunes arbres tirés des semis de la pépinière de l'Observance et de celle de Perrache.

La nouvelle plantation se compose de quarante mille mûriers, d'arbres forestiers, d'arbres fruitiers, et d'arbres d'ornement, dont la végétation a été activée par l'heureuse influence d'un printemps chaud d'abord et ensuite humide. Dans peu d'années, un sol auparavant stérile, sera couvert d'arbres précieux.

Tel est l'historique abrégé de notre pépinière ; nous essayerons, dans un autre n^o, d'en tracer rapidement les avantages.

Vente volontaire aux enchères publiques.

Le jeudi 16 août 1827, devant M^e Rivier, notaire à Grenoble, et dans son étude, au 1^{er} étage de la maison n^o 3, place Grenette, sur les 9 heures du matin, il sera procédé, à la requête des héritiers de feu Jean Buisson, qui était juge-de-peace à Grenoble, des héritiers et légataires de défunte dame Marie-Marguerite Barde, veuve dudit sieur Buisson ;

À la vente, aux enchères publiques, de leur domaine situé dans la commune de Meylan, consistant en maison de maître, maison fermière, deux granges, hangar, cabanne ou petite grange en bois couverte en tuiles, basse-cour, avenue, jardin, verger, terres labourables, plantées en treillage ; terres labourables nues, et prairies, de la contenance ensemble d'environ mil huit cent dix ares (environ 48 sétérées), avec ses appartenances et dépendances, cuves, pressoir, tonneaux, vaisseaux vinaïres, capitaux de bestiaux, et outils aratoires dont le fermier est chargé.

M^e Rivier, notaire, communiquera le cahier des charges à tous ceux qui voudront en prendre connaissance.

AVIS.

NOUVELLE DILIGENCE DE LYON A VIENNE.

Depuis le 1^{er} août 1827, il part tous les jours de Lyon, à 5 heures du matin, et de Vienne à 2 heures du soir, une bonne diligence.

Bureaux :

A LYON, place des Célestins, ancien bureau de M. Bussac. A VIENNE, maison dite de Bellevue.

MUSIQUE.

La romance, *Le Chien du prisonnier*, de M. Léon Boitel, mise en musique par Hippolyte Arnaud. Se vend, depuis mardi, avec accompagnement de piano et de guitare, chez Arnaud, éditeur de musique, rue Gentil, n^o 1.

Cette charmante production obtient un succès de vogue. On la trouve déjà sur les pianos de la plupart de nos musiciennes, dont la douce voix ajoute au nouveau charme à l'œuvre du jeune compositeur.

Depuis quelque temps, la musique du 15^e régiment d'infanterie légère exécute chaque soir, au Jardin-des-Plantes, des morceaux d'harmonie qui attirent une grande foule dans cette délicieuse promenade que la mode prend décidément sous sa protection. C'est surtout le mardi et le vendredi que nos élégantes semblent s'y donner rendez-vous, et viennent y faire admirer leurs charmes et leur toilette. Dans ce temps-ci, le meilleur agrément d'une promenade c'est l'ombre et la fraîcheur, et les allées du Jardin-des-Plantes offrent à un degré éminent ces avantages. Il faut ajouter celui d'un café abondamment fourni des meilleurs rafraîchissements, qu'on peut se faire servir avec la plus grande célérité sous les ombrages épais de ce lieu enchanteur.

A vendre pour cause de départ.

Fonds de pension et restaurant à la carte, très-bien achalandé, situé dans le meilleur quartier de Lyon, et à proximité du Grand-Théâtre provisoire. S'adresser, pour de plus amples renseignements, rue des Célestins, n^o 5, à l'entresol, première porte en montant.

A vendre, tables de rallonge, par brevet d'invention ; bureau à cylindre en acajou, et autres meubles dans le dernier goût, venant de Paris. Aux Brotteaux, chez M. Langon, rue d'Enghein, n^o 71.

PRIX COURANT DES HUILES AU MARCHÉ DE LILLE. — 28 Juillet.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
	F. C.	à F. C.	F. C.	à F. G.	F. C.	à F. C.
Colza.	24 »	30 »	93 »	96 «	11 75	12 »
Olliettes.	24 25	24 50	» »	» »	9 50	9 75
-- de bon goût.	» »	» »	97 »	97 50	» »	» »
Lin.	» »	» »	92 »	92 50	15 50	16 »
Caméline.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Chanvre.	» »	» »	» »	» »	» «	» »
Huile épurée pour quinquets, l'hectolit.	99		102			
reverbères.... idem	97		100			
Voitures pour Paris....., la tonne	» »		» »		» »	

BOURSE DE PARIS du 31 juillet 1827.

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827.—105 f. 35 c.	Actions de la banque
Rentes — 5 100. jouiss. du 22 déc. 72 f. 80 c.	Fonds étrangers.
Ann. à 4 p. 100.	Rent de Naples, cert. Falc.
Obl. de la v. de Paris.	Obl. de Naples, comp. Rothschild
Quatre Canaux.	en liv. sterl.
Caisse hypothécaire	Rentes d'Esp. cert. franç.
	Emp. royal d'Esp. 1826.
	Emprunt d'Haïti.

